



COMMUNE DE PRANGINS
MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS No 42/09
AU CONSEIL COMMUNAL

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE FR. 72'300.- TTC POUR
L'ACHAT D'UN TRACTEUR ET D'UN PETIT VÉHICULE POUR
LE SERVICE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES VERTS**

JEAN-JACQUES BRÜGGER, MUNICIPAL RESPONSABLE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule.

Le Service de la voirie et des espaces verts compte actuellement 4 collaborateurs à plein temps et un apprenti agent d'exploitation qui travaille avec ce service en fonction de son programme de formation. La multiplicité des diverses tâches effectuées par ce service amène les collaborateurs à de fréquents déplacements sur le territoire communal, et occasionnellement en dehors de ces limites par exemple chez des fournisseurs.

2. Situation actuelle.

2 : 1 Tracteur

Le Service de la voirie et des espaces verts dispose actuellement d'un parc de véhicules et de machines adapté aux diverses tâches qui lui sont confiées, dans les domaines de l'entretien des routes et de leurs abords, de l'élimination des déchets, et du maintien des surfaces ornementales de loisirs et de sports de notre Commune.

Deux véhicules permettent le transport de bennes dites "multilift" qui peuvent être déposées sur les zones de travail pour permettre l'apport du matériel et des petites machines nécessaires et leur retour avec les éventuels déchets. Le VW LT35 est un véhicule essentiellement routier alors que le Transporter AEBI est tout-terrain.

La balayeuse ne peut être utilisée que pour cette fonction. Une tondeuse Kubota de 30 CV est équipée pendant toute la saison de végétation du 15 mars à fin octobre, pour la tonte des grandes surfaces vertes (terrain de football, Morettes, etc.)

Le dernier véhicule est un tracteur John Deere de 20 CV, acheté en 2000 et qui affiche 1'200 heures au compteur. Il est utilisé pour l'entretien des surfaces vertes, équipé avec une remorque pour de petits transports, mais sa puissance et sa vitesse (20 km/h.) limitent ses possibilités d'utilisation.

2 : 2 Petit véhicule

Pour le transport d'un collaborateur sur son lieu de travail avec un matériel dont l'importance varie, il serait souhaitable de disposer d'un véhicule léger de 2 places muni d'un pont qui autorise l'utilisation polyvalente. Cet achat permettrait une amélioration dans l'organisation du travail et de là, une meilleure efficacité.

3. Prévision de remplacement et but.

Pour éviter des investissements trop importants en peu de temps, un échelonnement des remplacements de véhicules est prévu. Il dépend de leur année d'acquisition et de leur durée de vie probable, compte tenu des contraintes imposées et de la fréquence d'utilisation.

3 : 1 Tracteur.

Cet achat est un remplacement anticipé du tracteur John Deere qui serait maintenu en fonction. La faible valeur de revente de ce type de matériel nous incite à le conserver pour

des travaux légers et des petits déplacements pour un collaborateur seul. Le coût de maintenance en serait réduit. Il ne sera pas remplacé.

L'achat envisagé est celui d'un tracteur Kubota STV, marque identique à celle de notre tondeuse citée plus haut. La construction est robuste, l'entretien et la fourniture des pièces sont assurés par une entreprise qui nous a donné entière satisfaction jusqu'à ce jour.

Ce tracteur permettrait aussi de procéder aux travaux d'entretien des surfaces vertes comme la scarification et le hersage. Sa puissance et la capacité du système de relevage permettront de l'utiliser pour le "carottage" des terrains. Actuellement cette opération doit être faite avec un tracteur de location, ce qui diminue les possibilités d'intervention. Il pourra être équipé des différents accessoires à disposition, comme par exemple une lame à neige. Avec une remorque, il permet également de se rendre sur un lieu d'intervention du territoire communal dans un temps raisonnable puisqu'il circule à 30 km/h.

3 : 2 Petit véhicule

L'emploi d'un véhicule plus lourd de type "multilift" ne se justifie pas pour de petits transports ou pour déposer une personne sur un lieu de travail.

Cet achat aurait dû être envisagé il y a plusieurs années déjà, cependant le manque de place dans l'ancien local de voirie ne le permettait pas.

4. Descriptif et coût.

4 : 1. Tracteur.

Tracteur KUBOTA STV 40, moteur 3 cylindres, Diesel 4 T refroidi à l'eau, 1'826 cm³, 39,5 CV à 2700 t/min., transmission hydrostatique à 3 rapports, 4 roues motrices, direction assistée.

En accessoires : cabine de sécurité, équipement hydraulique complémentaire et relevage à l'avant.

Les frais de montage des équipements complémentaires, les frais administratifs et de livraison sont inclus dans le coût total.

Prix : Fr. 53'900.--, arrondi à Fr. 54'000.-- TTC



4 : 2. Petit véhicule.

Camionnette PIAGGIO, Type Big-Deck, cylindrée 1296 cm³, 4 T 16v., 2 places, pont de 3,745 m., ridelles en aluminium.

Prix y compris forfait de livraison : Fr. 18'300.-- TTC



5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Prangins

vu le préavis No 42/09 relatif à la demande d'un crédit de **Fr. 72'300.--** TTC pour l'achat d'un tracteur et d'un petit véhicule pour le Service de la voirie et des espaces verts,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le préavis No 42/09 relatif à la demande d'un crédit de **Fr. 72'300.-** TTC pour l'achat d'un tracteur et d'un petit véhicule pour le Service de la voirie et des espaces verts,
2. d'accorder un crédit de **Fr. 72'300.--** pour le financement de cet achat,
3. de porter au budget de fonctionnement, durant 5 ans, la somme de **Fr. 14'460.--** par année au titre d'amortissement,
4. de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h, du Règlement du Conseil communal et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 2 février 2009, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



H.-R. Kappeler



La Secrétaire adj.



N. Pichon



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

Prangins, le 3 février 2009

N/réf : np/rb/jc/41.16/88
Affaire traitée par
M. Jean-Jacques BRÜGGER, Municipal

Monsieur Daniel ROSSI
Huissier du Conseil communal
Chemin des Morettes 7 A
1197 PRANGINS

Concerne : **Préavis No 42/09** - Demande d'un crédit de Fr. 72'300.- TTC pour l'achat d'un tracteur et d'un petit véhicule pour le service de la voirie et des espaces verts

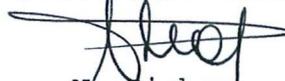
Monsieur,

Nous avons l'avantage de vous remettre, en annexe, 55 exemplaires du préavis susmentionné pour les membres du Conseil communal.

Par même courrier, nous transmettons six exemplaires dudit préavis, nécessaires aux membres de la commission chargée de son étude, à Mme Patricia JAQUIER-PERARD, secrétaire du Législatif.

En vous souhaitant bonne réception de cet envoi, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

GREFFE MUNICIPAL



N. Pichon

Annexes : ment.

Copies : M. Gilles MAUROUX, Président du Conseil communal, chemin de Trembley 8, PRANGINS, avec un exemplaire du préavis en question,

Mme Patricia JAQUIER-PERARD, secrétaire du Conseil communal, Route du Curson 10, PRANGINS, avec six exemplaires du préavis en question.